

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36

Nombre de membres présents : 35

Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Approbation d'une subvention à destination de l'association « Les Plaisirs du Palais »

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration

Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

Pour	Contre	Abstentions
36	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016

Monsieur le président expose la demande de subvention déposée par l'association « Les Plaisirs du Palais ». Cette dernière rassemble, depuis plus de quinze ans, les restaurateurs du Pays de St Bonnet le Château, avec pour objectif la promotion de la gastronomie en Haut-Forez. Notre groupement de communes a déjà apporté une aide financière à ladite association pour des projets de communication – site internet et éditions. Aujourd'hui, elle sollicite la communauté de communes pour la réédition de son dépliant promotionnel. Le coût estimatif est de 410 €. M. le président demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide d'accorder à l'association « Les Plaisirs du Palais », une subvention de 100 € au titre du « Soutien aux initiatives d'intérêt communautaire » ;
- Autorise le président à faire toutes les démarches afférentes.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,  
Le 7 avril 2016,

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2016